



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-040
Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de Cubzac les Ponts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par la société SARL OPTI COM représentée par Monsieur BOUKELA Yacine en date du 17 avril 2023 pour l'implantation et le remplacement de poteaux télécoms place par place dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur toute la commune de Cubzac-les-Ponts,

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux sur la commune de Cubzac-les-Ponts pour le déploiement de la fibre optique la société SARL OPTI COM interviendra sur toute la commune à partir du 02 mai 2023 pour une durée de 200 jours. La circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement au droit des chantiers.

ARTICLE 2 - Les véhicules de secours et les riverains restent prioritaires. Les chantiers seront balisés.

ARTICLE 3 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Responsable du Centre Routier Départemental de Haute Gironde,
- Le demandeur (SARL OPTICOM),

Fait à Cubzac les Ponts, le 20 AVR. 2023
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la voirie,
Jean-Pierre PRAL

